



FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

Article R611-42 Modifié par [Décret n°2016-1457 du 28 octobre 2016 - art. 35](#)

Nom /Last Name:

Prénoms /First name :

Date et lieu de naissance /Date and place of birth :

Adresse de domiciliation /Permanent address :

Nationalité /Nationality :

Numéro de téléphone mobile /Mobile phone number :

Adresse électronique /E-mail address :

Date d'arrivée /Date of arrival :

Date de départ /Date of departure :

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche d'un adulte qui les accompagne.

Informations concernant l'enfant / Informations about accompanying children under 15) :

Nom / Last Name :

Prénoms /First name :

Date et lieu de naissance /Date and place of birth :

Domicile habituel /Permanent address :

Nationalité /Nationality :



NOS COORDONNÉES BANCAIRES POUR VIREMENT

BANQUE CREDIT MUTUEL

IBAN : FR76 1027 8051 7000 0167 1890 175

BIC : CMCIFR2A



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DU NID DE L'ILL

1 - DUREE DE SEJOUR :

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le présent contrat.

2 - PAIEMENT :

La location sera enregistrée dès lors que le propriétaire du Nid de l'ILL aura accusé réception du présent contrat (Contrat de Location, Conditions Générales paraphées, Attestation Responsabilité Civile Villégiature demandée à votre assurance, état des lieux d'entrée pré-rempli) et perçu :

-La totalité du règlement pour le tarif « PREM'S ».

-Un acompte de 50% du montant total de la réservation pour le tarif « FLEX ». Le solde de la réservation est à régler au plus tard le jour de l'arrivée des voyageurs.

Modes de paiement acceptés : Virement bancaire, espèces, règlement Paypal.

3 - CONCLUSION DU CONTRAT :

La présente location conclue entre les parties ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction au contrat serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts exclusifs du locataire.

4 - DEPOT DE GARANTIE :

A l'arrivée des voyageurs, un dépôt de garantie est demandé par le Nid de l'ILL. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt sera restitué ou envoyé dans un délai de 7 jours, déduction faite du coup de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. Si le montant du dépôt de garantie ne devait pas couvrir les sommes investies par le propriétaire du Nid de l'ILL, le locataire s'engage à parfaire la différence, sur la base de justificatifs données par le propriétaire du meublé.

Montant du dépôt de garantie : 300 euros.



5 - UTILISATION DES LIEUX :

Le locataire utilise la location d'une manière paisible et en fait bon usage, conformément à la destination des lieux. A son départ celui-ci s'engage à rendre le logement dans le même état qu'il aura trouvé ce dernier à son arrivée.

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.

Le loueur du Nid de l'III s'engage à fournir le logement conforme à la description qu'il en a faite.

6 - NOMBRE D'OCCUPANTS :

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil indiquée dans l'état descriptif de la location. Toutefois, un dépassement peut être accordé par le propriétaire du Nid de l'III uniquement. Dans ce cas et compte tenu des charges supplémentaires occasionnées par la modification du nombre d'occupants, un supplément peut être calculé au prorata du nombre de personnes.

7 - ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE :

L'état des lieux et inventaire du mobilier et des divers équipements sont réalisés contradictoirement au début et à la fin du séjour par le loueur et portent la signature des deux parties.

8 - ANNUATION PAR LE LOCATAIRE :

Toute annulation doit être notifiée au loueur du Nid de l'III dans les plus brefs délais.

- Toute réservation avec un tarif « Prem's » est non modifiable non remboursable.
- Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, celui-ci sera considéré comme résilié et le Nid de l'III pourra à nouveau disposer de son hébergement.
- Si le séjour devait être écourté pour quelque motif que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement hormis le retour du dépôt de garantie.
- Toute réservation avec un tarif « Flex » est modifiable ou annulable et remboursable (sans frais). Voir avec le Nid de l'III pour tout nouveau choix de date de séjour.



9 - ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE :

Le propriétaire conserve l'entière jouissance et propriété du Nid de l'III. A ce titre, si le propriétaire annule le séjour, l'intégralité des sommes versées sera rendue au locataire et le propriétaire mettra tout en œuvre pour faciliter le relogement de ses clients.

10 - ARRIVEE – DEPART :

L'heure d'arrivée est fixée à 15h, celle du départ à 11h. Le locataire doit se présenter le jour et à l'heure précisée sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire se doit d'avertir le Nid de l'III.

11 - ASSURANCES :

Le locataire se doit de fournir au Nid de l'III une attestation de Responsabilité Civile de Villégiature incluse dans chaque contrat d'assurance. Il est responsable de tous les dommages survenant de son fait.

12 - ACCUEIL DES ANIMAUX :

Nos amis les animaux ne sont malheureusement pas admis au Nid de l'III.

13 - CHARGES ET TAXES :

Le meublé est loué toute charges comprises TTC. La taxe de séjour est incluse dans le prix.

14 - SAVOIR ETRE, RESPECT DES EQUIPEMENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT :

Le locataire doit respecter les autres résidents et le voisinage en adoptant une attitude courtoise et en évitant des bruits intempestifs, tardifs ou très matinaux. Il sera également prié de prendre soin de tous les équipements fournis par le Nid de l'III. Concernant les déchets, le tri sélectif est mis en place par le Nid de l'III, il doit être strictement respecté.